



FFBRIDGE
Bridge Club
Mâcon Lamartine
COMITÉ LYONNAIS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2026

Le 3 juillet 2026 à 18 h 00, les membres de L'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire en son siège, 78 rue des Epinoches 71000 Mâcon sur convocation écrite faite par la Présidente du Conseil d'Administration et adressée le 21 juin 2026. L'assemblée est présidée par Mme Dominique Carboneill, Présidente du club, assistée de M. François Haffner, Secrétaire Général et de M. Alain Carboneill, Trésorier. Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui est consultable au Club. Elle permet de constater que le quorum est atteint et L'Assemblée Générale peut valablement délibérer selon L'ordre du jour joint.

Accueil

Madame Carboneill, Présidente de L'Association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale et particulièrement tous les bénévoles qui se sont investis dans la vie du Club.

Rapport moral

La Présidente donne lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé.

- Le nombre d'adhérents au club n'a cessé d'augmenter, passant de 105 à 114.
- En septembre, nous avons participé à 1,2,3, Mâcon, ce qui nous permet d'accueillir de nouveaux adhérents.
- Nous avons organisé un tournoi caritatif au profit de la Fondation de France et de ses actions.
- Nous avons, comme de tradition, fêté le beaujolais nouveau.
- Le repas de Noël a réuni 67 personnes, adhérents et conjoints et en janvier, la traditionnelle galette des rois a été partagée à l'issue des tournois
- Les initiations, prodiguées par Agnès et Jacques Boudet – qu'il faut une nouvelle fois remercier chaleureusement – ont réuni une dizaine d'élèves.
- Les cours de perfectionnement, prodigués par Michèle Grand ont été jugés profitables par de nombreux élèves qui ont ressenti une progression notable.
- Les tournois du mercredi étaient réservés aux joueurs d'indice de compétition Espoir ou Challenge.
- L'entraînement mensuel réservé aux deuxième et première série, une fois par mois a connu un relatif succès mais a été parfois annulé faute de participants.

La Présidente annonce que toutes les activités seront reconduites pour l'année à venir. Toutes les nouvelles propositions sont les bienvenues à condition qu'elles soient accompagnées de bénévoles pour les mettre en œuvre.

Pour les tournois de régularité du Club, les organisateurs et arbitres ont assuré la mise en place de la nouvelle machine à dupliquer. C'est un surcroît de travail pour les organisateurs, qui l'acceptent volontiers, avec l'aide des joueurs qui aident au rangement à la fin des tournois. Les bénéfices sont visibles : meilleur équilibrage des points entre Nord-Sud et Est-Ouest, plus de nécessité de saisir les diagrammes, analyse disponible sur les bridgemates dès la première position. Au sujet des arbitres, la Présidente rappelle qu'appeler l'arbitre n'est jamais une sanction mais l'assurance de résoudre un problème qui a pu intervenir à la table.

Au sujet de la climatisation, la Présidente se renseigne sur les possibilités qui s'offrent à nous après acceptation de la Mairie.

Le classement de fin de saison n'étant pas disponible au jour de l'Assemblée Générale, il n'est pas possible d'annoncer la progression de nos adhérents au classement. Mais les performances en Comité et les bons résultats en Ligue et en Finale Nationale laissent espérer de belles progressions.

Pour conclure, la Présidente insiste sur l'application permanente de la charte de courtoisie et d'éthique du club ainsi que le respect de l'utilisation du parking.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Rapport et compte-rendu financier

Monsieur Alain Carboneill donne lecture de son rapport sur le compte de l'exercice clos le 30 juin 2026.

« Cette année que je qualifierais d'exceptionnelle avec des achats importants concernant l'activité du club (machine à dupliquer et achat de tout ce qui y est attaché : cartes, étuis, formation) m'a amené à vous présenter 2 arrêts :

Le premier arrêté brut, à savoir : Dépenses 32099 €, Recettes 24027 €, soit un différentiel négatif de 5072 €, est régularisé par une partie du solde de l'an passé et un virement depuis le compte bancaire.

Une fois régularisé, nous terminons l'année avec un solde positif de 1785,10 €. Pour rappel, l'acquisition de la machine à dupliquer nous a coûté 5200 €, plus les cartes et étuis supplémentaires soit 6352 €.

Cette année a également été marquée par une participation aux diverses compétitions en hausse par rapport à l'année passée, avec un surcoût pour le Club d'environ 1000 €.

Le reste des dépenses étant dans l'ensemble identique à celles de l'an passé.

Rappelons les différents types de recettes.

Les principales recettes sont identiques à celles des années précédentes : cotisations et ventes de tickets. La vente de tickets est en légère baisse du fait de la légère baisse des participations.

La Fédération et le Comité maintiennent inchangés leurs tarifs de cotisation : Licence (FFB et Comité) à 50 €. Le Club maintient la cotisation Club à 40 € individuel et 70 € pour un couple. Ce qui revient à maintenir inchangés les tarifs « Licence + Cotisation » : individuel à 90 €, couples à 170 €.

La FFB augmente de manière substantielle la cotisation du Club à la FFB qui passe à 372 €. Elle augmente également de 5% les droits de table prélevés sur les tickets de tournoi, soit 2,20 € par paire. Elle n'augmente pas les tarifs des compétitions. Les finales de ligue se dérouleront essentiellement à Charbonnières, ce qui diminuera les frais de nos adhérents qui accèdent à ces finales.

Pour tenir compte de ces hausses, le CA a décidé de passer le carnet de 12 tickets de 36 à 38 €. »

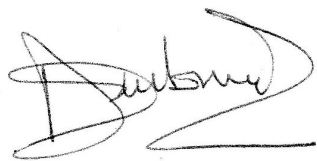
La parole est donnée à Madame Rheillac, Vérificatrice aux comptes, qui nous annonce avoir vérifié et validé les comptes.

Questions diverses

- Plusieurs questions ont été posées concernant le tournoi du mercredi. Il est expliqué que ce tournoi est réservé aux paires d'indice de compétition (IC) Challenge ou Espoir. C'est-à-dire que chaque joueuse ou joueur doit avoir un IC individuel au maximum de 45 et que la somme des IC des deux partenaires ne doit pas dépasser 82. Plusieurs habitués de ce tournoi ont vu leur indice augmenter, ce qui les conduira à préférer les tournois Open du mardi et du vendredi.
Une difficulté apparaît dès lors puisque les organisateurs traditionnels de ce tournoi ont dépassé l'IC qui leur permettait de participer. Il faudra donc trouver des bénévoles habilités à jouer qui acceptent de prendre en main le tournoi et les former au logiciel FFBClubNet de tenue et de dépouillement des tournois.
En cas de nécessité, un joueur ne répondant pas aux critères peut organiser le tournoi et, si cela évite un nombre impair d'équipes, y participer avec le numéro spécial d'Arbitre de Club.
- L'absence des élèves aux tournois, et en particulier à celui du mercredi, a été évoquée. Il semblerait que pour certains d'entre eux, cumuler tournoi puis cours le même jour soit une gêne.
- Il a été demandé de relancer les « tournois taxis » associant un élève avec un joueur plus expérimenté.
- Les organisateurs étant maintenant familiarisés avec le fonctionnement de la machine à dupliquer, il sera proposé des simultanés à l'occasion des tournois de régularité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 19 h 15 et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

Fait à Mâcon, le jeudi 9 juillet 2026



La Présidente
Mme Dominique CARBONEILL



Le Secrétaire-Général
M. François HAFFNER